



16ème législature

Question N° : 17641	De M. Jérôme Guedj (Socialistes et apparentés - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes âgées et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Manque de moyens pour l'accompagnement des PSHV	Analyse > Manque de moyens pour l'accompagnement des PSHV.
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jérôme Guedj appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur le manque de moyens adaptés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes (PSHV). En l'absence de politique nationale dédiée aux PSHV, les politiques locales et les prises en charge et accompagnements par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ont dû s'adapter. Ceci a pour conséquence des disparités territoriales importantes. En Essonne, le nombre de personnes ayant des droits ouverts à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a augmenté de manière significative entre 2011 et 2021, passant de 32 533 à 63 656. Cette augmentation est d'autant plus importante chez les personnes âgées de plus de 45 ans (+129 %), qui représentent près de 48 000 personnes. Quant aux bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), ils représentaient 16 915 personnes en 2011 contre 30 200 en 2021, soit 80 % d'augmentation. À nouveau, les plus de 45 ans sont majoritaires dans cette hausse : 119 %. Le vieillissement de cette population apporte des enjeux spécifiques pour le secteur. En effet, le manque d'effectif des services médico-sociaux est un obstacle majeur au soutien à domicile pour les personnes handicapées vieillissantes. Pour les personnes en Esat et FH, les risques de rupture d'accompagnement de parcours à la sortie de ces structures est important. Le manque de structure adaptée à la réponse de la perte d'autonomie de personnes en situation de handicap est criant : les Ehpad ne sont actuellement pas dotés de moyens humains suffisants pour répondre aux besoins spécifiques. Alors, il souhaite savoir quelles mesures seront mises en place pour assurer un accompagnement effectif et adapté aux besoins des PSHV.